



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Habitat et Mobilité

Bureau Mobilité et Développement Durable

Affaire suivie par Ahmed ZAHAF

Tél. : 03.80.29.43.13

Fax : 03.80.29.43.99.

Courriel : ahmed.zahaf@cote-dor.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT DE DECHETS**

LE PRÉFET DU DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.511-1 à L.517-2, L.541-1 à L.541-50, R.541-50 à R.541-61 ;

VU l'arrêté interministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;

délivre à la société

VALORDIS
16 rue des herbuottes
21 220 FIXIN

Récépissé de sa déclaration du **28/09/2012** relative à son activité de transport par route de :

- déchets dangereux
- déchets non dangereux

Récépissé n° **21184** délivré le **11/10/2012** à DIJON - Département de la Côte-d'Or.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du Code de l'Environnement

La validité de ce récépissé est de **5 ans**.

LE PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
P/le Directeur Départemental des Territoires
Le Responsable Adjoint du Service Habitat et
Mobilité


Bernard GOURNAY